

**Procès-verbal
de la réunion du Conseil Municipal du
19 janvier 2026 à 20h30**

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Annie COLOMBIER, Damien PHILIP, Jean-Marie REYNIER

Absents : Marc BLANC (pouvoir à Christian BLANC), Pascale BURGAT (pouvoir à Jean-Marie REYNIER)

Le quorum ayant été constaté, le maire ouvre la séance à 20h30.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025 et désignation d'un secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Jean-Denis PRAT est désigné secrétaire de séance.

2) Décision modificative n°4 Budget Eau

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de transférer 700€ du compte 020 (dépenses imprévues) vers le compte 1641 « annuités d'emprunt » afin de finir de payer l'emprunt.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces modifications.

3) Projet de création d'une salle multi-activités et d'une maison des assistantes maternelles : approbation du projet et demande de subventions

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation de l'ancien office du tourisme. Le bâtiment existant serait réhabilité, coût financièrement moins important qu'une démolition du bâtiment et sa reconstruction. Une esquisse a été présentée par le bureau d'architecte ATM qui travaille sur ce projet. Cette réhabilitation prévoit la création :

- D'une salle multi-activités de 190m², soit 100m² de salle d'activité hors scène et 65m² de mezzanine.
- D'une maison des assistantes maternelles (MAM) avec la création d'une extension au nord du bâtiment existant avec une surface de 122 m² et un extérieur de 28m².

Est ensuite présenté au conseil municipal le plan de financement du projet global :

DEPENSES HT :

Montant des travaux :

- Salle multi-activités	1.082.000 €
- Maison des Assistantes Maternelles (MAM)	<u>406.000 €</u>
Total des dépenses HT	1.488.000 €

RECETTES :

➤ Etat : DETR avec majoration « bois des Alpes »	40%	595.200 €
➤ Région SUD « Nos communes d'abord » (Pour la salle multi-activités)	18%	194.760 €
➤ Département des Hautes-Alpes	22%	327.360€
➤ Caisse Commune de Sécurité Sociale (Pour la maison des assistantes maternelles)	18 %	73.080€
➤ Autofinancement communal :	20 %	<u>297.600€</u>

Total des recettes **1.488.000€**

Après discussions, le conseil municipal valide à l'unanimité le projet présenté et le plan de financement s'y réfèrent.

4) Acquisition de matériel pour le déneigement : demande de subventions au Département

Monsieur le maire rappelle que la commune a fait l'acquisition d'une nouvelle lame et d'une fraise à neige pour le déneigement. Ces équipements peuvent être financés en partie par le Département. Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses HT : 53.000€

Fraise et broyeur : 37.500€

Lame : 15.500€

Recettes

Département 50% 26.500€

Commune 50% 26.500€

Il est décidé à l'unanimité de solliciter l'aide du Département pour l'acquisition de ce matériel et d'approuver le plan de financement proposé.

5) Ecole de l'Izoard : participation financière pour la classe de découverte

La lecture du courrier de demande de participation financière pour le voyage scolaire au Lavandou au mois de mai prochain pour les classes de CE/CM est faite.

Le coût total du voyage pour la classe s'élève à 3475,50€

Le dispositif Territoire Educatif Rural prendrait en charge 100% du coût de transports soit 563€.

Le reste à charge pour l'école d'Arvieux est 2.912,50€, il est proposé par l'école de faire participer les parents à hauteur de 60€/enfants, soit 600€ (20,6%).

La somme restante est répartie entre la Coopérative scolaire et la Commune.

La proposition, basée sur les années précédentes, est la suivante :

- Coopérative scolaire 1.148€ soit 36,40%
- Commune 1.165€ soit 40%

Cette proposition est votée à l'unanimité par le conseil municipal.

6) Subventions aux associations pour l'année 2026

Le conseil municipal vote comme suit les diverses demandes de subventions :

<u>DEMANDEURS</u>	<u>Montants votés par le Conseil Municipal</u>	<u>Vote</u>
IZOARD ANIMATION	50000,00	unanimité
MAM BAZ'A'MINI	1200,00	unanimité
Participation aux voyages scolaires des collégiens et lycéens de la Commune (versée aux parents) 75€/enfant : 1 enfant concerné	75€/enfant	unanimité
Les Trolls: fonctionnement pour 2 enfants en 2026	150,00	unanimité
Ski club Queyras (alpin): fonctionnement pour 8 enfants	450,00	unanimité
Rochas Fortas	210,00	1 abstention et 8 pour
Eveil en Queyras	300,00	unanimité
Comité de jumelage de Wurmberg	75€/enfant	unanimité
Saint Crépin Eygliers Sport : fonctionnement pour 2 enfants en 2025	150,00	unanimité
CAF Guillestre/Queyras: fonctionnement de l'association pour 1 enfants en 2025	75,00	unanimité
FNACA	100,00	unanimité
Le souvenir Français	100,00	unanimité
RASED Guillestrois/Queyras	100,00	unanimité
Secours populaire	100,00	unanimité
Les Restos du cœur	100,00	unanimité

7) Contrat d'entretien annuel des via ferrata pour l'année 2026

Monsieur le maire expose la proposition de l'entreprise Roc Aventure s'élevant à 2105€ HT, qui comprend deux visites par an, une fin avril et une fin juillet sur site et la vérification du matériel.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8) Programme de travaux 2026 proposé par l'ONF

Monsieur le maire expose le programme de travaux prévu par l'ONF pour l'année 2026. Sont retenus comme travaux à effectuer :

- La création de périmètre sur les nouvelles surfaces intégrées au régime forestier, sur les parcelles P4, P5, P9, P11 et P97 pour un montant de 5 410€ HT.

Les travaux sylvicoles proposés par l'Office Nationale des Forêt sont reportés sur les années 2027 et 2028.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces travaux.

9) Demande d'installation d'un food-truck ambulant

Le maire expose la demande reçue en mairie par Fiona Cezary concernant les emplacements publics demandés sur la commune. En effet, Fiona Cezary débute son activité de restauration dans un food truck ambulant dès ce printemps, elle souhaite utiliser le domaine public sur deux lieux différents en fonction de la saison durant l'année.

Elle propose deux emplacements :

- Pour l'été : Au pied des pistes de ski, côté grand parking, pour être plus proche des places de parking, des jeux pour enfants et des espaces aménagés afin de minimiser le risque lié à la proximité de la départementale.

- Pour l'hiver : pied de pistes de ski, côté piste, proche du passage, idéalement sur les places de stationnement actuellement réservées pour les personnes en situation de handicap. Elle rajoute que l'hiver elle ne sera pas au Pied des pistes les lundis puisqu'elle sera sur Brunissard.

Après discussions, il s'avère que l'emplacement pour l'été est tout à fait possible mais l'emplacement hiver n'est pas retenu, il est proposé à Fiona Cezary de faire d'autres propositions d'emplacements pour la saison d'hiver.

Le prix d'occupation du domaine public est fixé à 210€/mois.

Vote à l'unanimité de ces décisions.

Fin de séance : 22h30

Le secrétaire de séance,
Jean-Denis PRAT

Le Maire,
Christian BLANC

